

PARTIES:

Afrique du Sud
 Algérie
 Allemagne, République fédérale d'¹
 Australie
 Autriche
 Belgique
 Bulgarie
 Canada
 Chypre
 Corée, République de
 Côte d'Ivoire
 Cuba
 Danemark²
 Égypte
 Espagne
 États-Unis^{3 4}
 Finlande
 France
 Grèce
 Hongrie
 Iran
 Irlande⁵
 Islande
 Israël
 Italie
 Japon
 Lesotho
 Liban
 Liechtenstein⁶
 Luxembourg
 Malte
 Maurice
 Niger
 Nigéria⁵
 Norvège
 Nouvelle-Zélande
 Pays-Bas⁷
 Pologne³
 Portugal
 Roumanie
 Royaume-Uni^{5 8}
 Sénégal
 Singapour
 Sri Lanka
 Suède
 Suisse
 Tchécoslovaquie
 Trinité-et-Tobago
 Tunisie
 Turquie
 Yougoslavie

NOTES:

- ¹Applicable au Land de Berlin
²Non applicable à: Groenland et îles Féroé
³Avec une déclaration
⁴Extension au territoire douanier des États-Unis (qui, actuellement, comprend les États, le district de Columbia et Porto Rico)
⁵Avec une réserve
⁶Applicable au Liechtenstein tant que le Traité d'union douanière avec la Suisse

demeure en vigueur
⁷Extension aux Antilles néerlandaises
⁸Extension à: Gibraltar, Guernesey, île de Man et Jersey

Convention douanière relative à l'importation temporaire de matériel scientifique
 Faite à Bruxelles le **11 juin 1968**
 En vigueur pour le Canada le 24 octobre 1974
 RTC 1974/34; RTNU 690/97

PARTIES:

Afrique du Sud
 Algérie
 Allemagne, République fédérale d'¹
 Australie²
 Autriche
 Belgique
 Bénin
 Cameroun
 Canada
 Chili
 Chine
 Chypre
 Corée, République de
 Danemark
 Égypte
 Espagne
 Fidji
 France
 Gabon
 Ghana
 Grèce
 Hongrie³
 Inde
 Iran
 Israël
 Italie
 Jamahiriya arabe libyenne
 Lesotho
 Liban
 Luxembourg
 Maroc
 Mexique
 Niger
 Nouvelle-Zélande
 Pays-Bas
 Philippines
 Pologne
 Portugal
 République arabe syrienne
 Roumanie
 Royaume-Uni⁴
 Sénégal
 Singapour
 Suisse
 Tchad
 Tchécoslovaquie
 Thaïlande

NOTES:

- ¹Applicable au Land de Berlin
²Extension à: île Christmas, île de Norfolk, îles des Cocos, Nouvelle-Guinée et

Papouasie
³Avec une déclaration
⁴Extension à: Bermudes, Gibraltar, Guernesey, Honduras britannique (Belize), île de Man, îles Falkland, îles Gilbert et Ellice (Kiribati et Tuvalu), îles Salomon, îles Vierges, Jersey, Montserrat, Pitcairn, Sainte-Hélène et Seychelles

Convention douanière relative aux conteneurs, 1972
 Faite à Genève le **2 décembre 1972**
 En vigueur pour le Canada le 10 juin 1976
 RTC 1976/49; UNTS 988/43

PARTIES:

Algérie
 Australie
 Autriche
 Biélorussie, R.S.S.¹
 Bulgarie
 Canada
 Chine
 Corée, République de
 Cuba
 Espagne¹
 États-Unis
 Finlande
 Hongrie
 Liechtenstein²
 Nouvelle-Zélande³
 Pologne
 République démocratique allemande¹
 Roumanie¹
 Suisse¹
 Tchécoslovaquie¹
 Ukraine, R.S.S.¹
 Union des Républiques socialistes soviétiques¹

NOTES:

- ¹Avec une déclaration
²Applicable au Liechtenstein tant que le Traité d'union douanière avec la Suisse demeure en vigueur
³Avec la déclaration suivante:
 "...L'adhésion à la Convention ne s'appliquera pas aux îles Cook, à Nioué et aux îles Tokélaou."

Convention internationale pour la simplification et l'harmonisation des régimes douaniers
 Faite à Kyoto le **18 mai 1973**
 En vigueur pour le Canada le 25 septembre 1974
 BTS 1975/36

PARTIES:

Afrique du Sud¹
 Algérie¹
 Allemagne, République fédérale d'¹
 Arabie saoudite
 Australie^{1 2}